



Rupture conventionnelle suite retour maladie

Par **doyle**, le **11/04/2021** à **14:17**

Bonjour, Actuellement salarié, de retour de maladie, mon employeur veut me faire une rupture conventionnelle. Mes données personnelles pour que vous puissiez comprendre j'ai 57 ans et 7 mois, je bénéficie d'une carrière longue avec retraite à 60 ans, ancienneté dans l'entreprise de 5 ans et 1 mois, et statut magasinier logistique. J'ai, en outre, 156 trimestres à ce jour.

Mes questions sont :

- 1° - si j'accepte cette rupture, cela influera-t'il sur ma carrière longue et mon départ à 60 ans en sachant que j'ai le droit à 36 mois de chômage ?
- 2° - est ce avantageux de partir et d'accepter ce départ en sachant que ma retraite sera effective en décembre 2023 début 2024 ou je refuse cette éventualité et je finis, du moins j'essaie, si pas de bâtons dans les roues de mon employeur ?

La principale question est avant tout, si il y aura une incidence sur ma carrière longue et mon départ à l'âge de 60 ans, à savoir si ce chômage qui interviendrait, dû à cette rupture, affecterait mes trimestres restant, donc ma carrière longue ?

J'espère avoir été clair dans mes explications.

Dans l'attente de réponses, merci par avance.

Cordialement.